



Montréal, le 17 décembre 2018

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'approbation d'un mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance d'Énergir pour les activités de distribution
Dossier de la Régie : R-4027-2017**

La Régie de l'énergie a bien reçu la correspondance du procureur de Énergir datée du 10 décembre 2018, confirmant au retrait de la demande dans le dossier mentionné en objet, au motif que la phase 4 du dossier R-3867-2013 a été suspendue pour une période indéterminée et que le distributeur a déposé, dans son nouveau dossier tarifaire R-4076-2018, une demande visant l'adoption de mesures d'allègement réglementaires applicable pour une durée de 3 ans.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie procède à la fermeture du présent dossier.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml